

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 février 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda BOILON	M. René BROUSSE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

*Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Gilles MARQUET (à Mme Julie MONTBRIZON)  
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)  
M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD  
Mme Anne-Marie OLIVON  
Mme Éliane GRANET  
Mme Séverine VIAL

**VOTE :** En exercice : 35                      Présents : 27 / Représentés : 4                      Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET : ECONOMIE - PAI MARCHÉ N° 03/2020 TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VIABILISATION – TRANCHE 4 – ENTREPRISE RENON – AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE**

**ECONOMIE - PAI MARCHÉ N° 03/2020 TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT ET DE VIABILISATION – TRANCHE 4 –  
ENTREPRISE RENON – AFFERMISSEMENT DE LA  
TRANCHE CONDITIONNELLE**

\*\*\*\*\*

- VU la délibération N°16 du Conseil Communautaire en date du 1er octobre 2020 relative au choix du titulaire du marché n°03-2020 « Travaux d'aménagement et de viabilisation du Parc d'Activités Entre Dore et Allier, Tranche 4 » ;
- VU la délibération N°21 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2020 relative à la validation de l'avenant N°1 au marché n°03-2020 ;

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la société RENON est titulaire du marché n°03-2020 « PAI : Travaux d'aménagement et de viabilisation des terrains du Parc d'Activités – Tranche 4 ». Le marché comprend une tranche ferme et une tranche conditionnelle, la tranche ferme a été réalisée en fin d'année 2020.

Compte-tenu de la commercialisation d'une parcelle de 2 ha située à l'arrière de l'entrepôt logistique Wonday au profit de la société Précis Plastic Injection, il convient d'affermir cette tranche conditionnelle de manière à pouvoir desservir et viabiliser la parcelle.

Le montant de la tranche conditionnelle s'élève à 167 044.04€ HT (200 452.85€ TTC), les travaux comprennent la prolongation de la voie « Allée des Châtaigniers » sur un linéaire de 100 mètres, et l'extension des réseaux secs et humides.

Conformément aux clauses indiquées dans l'acte d'engagement du marché, la CCEDA a la faculté d'affermir cette tranche conditionnelle dans un délai de 2 ans à compter de la notification du marché (pour mémoire, marché notifié le 26/10/2020).

Ceci exposé, Madame la Présidente propose :

- L'affermissement de la Tranche Conditionnelle du marché n°03-2020 confié à la société RENON pour un montant de 167 044.04€ HT soit 200 452.85€ TTC ;
- De l'autoriser à signer toutes pièces afférentes à ce marché ;
- Indique que les crédits correspondants seront inscrits au BA du Parc d'Activités 2022/ Section Investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE les propositions de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.